



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITÉ FINANCIER

Cent soixante et unième session

Rome, 16-20 mai 2016

Évaluation actuarielle des obligations relatives au personnel – 2015

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Aiman Hija
Directeur et Trésorier, Division des finances
Tél.: +3906 5705 4676

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



mq157

RÉSUMÉ

- Le présent document fournit des informations à jour au Comité financier sur les résultats de l'évaluation actuarielle des obligations de l'Organisation au titre des plans en faveur du personnel (ci-après dénommés «les plans»), au 31 décembre 2015.
- Section I. L'introduction décrit ces plans, qui prévoient des prestations pour le personnel, soit à la cessation de service, soit en cas de maladie ou d'accident lié au travail. Elle explique également l'objectif des évaluations actuarielles annuelles.
- Section II. La section Résultats de l'évaluation actuarielle fait le point sur l'ensemble des obligations liées aux plans au 31 décembre 2015, 2014 et 2013 et présente les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation actuarielle. En 2015, le total des obligations au titre des plans a diminué de 265,7 millions d'USD, passant de 1 390,4 millions d'USD au 31 décembre 2014 à 1 124,7 millions d'USD au 31 décembre 2015. Les différentes raisons de cette baisse sont expliquées dans cette section.
- Section III. La section Situation financière actuelle indique le montant total des obligations, comptabilisées et non comptabilisées, ainsi que le total des obligations nettes inscrites au bilan au titre des plans, sur la base des évaluations actuarielles; elle présente également le montant total des obligations financées et non financées au 31 décembre 2015, 2014 et 2013, respectivement. Au 31 décembre 2015, le montant total des obligations non financées se chiffrait à 709,9 millions d'USD, contre 952,3 millions d'USD au 31 décembre 2014.
- Section IV. La section Comptabilisation et financement compare sur trois années consécutives, jusqu'au 31 décembre 2016, le coût des prestations au titre des services rendus. Au total, ce coût s'élève à 36,9 millions d'USD pour 2016, contre 46,9 millions d'USD pour 2015. Cette section examine aussi les propositions concernant un financement intégral du Plan d'assurance maladie après cessation de service (AMACS) et du Fonds des indemnités de départ (FID). La dotation annuelle nécessaire pour financer intégralement les obligations au titre de l'AMACS à l'horizon 2040 se monte à 20,3 millions d'USD, alors que les crédits ouverts par la Conférence à cette fin s'élevaient à 7,05 millions d'USD par an en 2014 et 2015, ce qui laisse un déficit de 13,25 millions d'USD par an. Par ailleurs, la dotation annuelle nécessaire pour financer intégralement les obligations du FID au titre des services passés à l'horizon 2025 se chiffre à 6,9 millions d'USD, mais aucun crédit budgétaire n'a jamais été prévu à cette fin.

INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité est invité à prendre acte des résultats de l'évaluation actuarielle de 2015 et de la situation financière présente, ainsi que de la comptabilisation et du financement des obligations qui incombent à l'Organisation au titre des plans en faveur du personnel au 31 décembre 2015.

Projet d'avis

Le Comité:

- **a noté que, au 31 décembre 2015, le total des obligations relatives au personnel s'élevait à 1 124,7 millions d'USD, soit une diminution de 265,7 millions d'USD par rapport à l'évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 2014. Cette diminution est due principalement à un relèvement du taux d'actualisation, à une baisse des taux d'évolution présumés des dépenses de santé et à la variation du taux de change EUR-USD de fin d'année.**

Introduction

1. La FAO dispose de quatre plans (les «plans») prévoyant des prestations en faveur du personnel, soit à la cessation de service, soit en cas de maladie ou d'accident du travail. Ces plans sont les suivants:

- *Régime des indemnités pour cessation de service (RICS)* – Les dispositions de ce régime ne s'appliquent qu'aux agents des services généraux en poste au Siège. Les indemnités leur sont versées au moment où ils quittent le service de l'Organisation ou en cas de promotion à la catégorie du cadre organique.
- *Fonds des indemnités de départ (FID)* – Il comprend les indemnités payables au personnel au moment de la cessation de service, notamment la prime de rapatriement, les frais du voyage de rapatriement et du déménagement, le versement en compensation des jours de congé annuel accumulés et, le cas échéant, l'indemnité de licenciement et le capital décès.
- *Assurance maladie après cessation de service (AMACS)* – L'AMACS est un plan d'assurance maladie destiné aux fonctionnaires retraités et aux membres de leur famille qui remplissent certaines conditions d'admissibilité. Le plan général d'assurance médicale (BMIP) assure le remboursement partiel de certains frais (hôpital, médecin, dentiste, psychiatre, physiothérapie, centre de soins palliatifs, verres correcteurs), sous réserve de diverses limitations et exclusions. Le coût du plan général d'assurance médicale est partagé entre les fonctionnaires retraités et l'Organisation.
- *Fonds de réserve du plan d'indemnisation du personnel (FRPI)* – Le plan d'indemnisation vise à servir certaines prestations au personnel (y compris les consultants et les personnes employées au titre d'un accord de service personnel) en cas d'accident, de maladie ou de décès imputables à l'exercice de leurs fonctions au service de l'Organisation. Ces prestations comprennent une rente ou une somme forfaitaire (complétant les prestations de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, le cas échéant) en cas de décès ou d'invalidité, et le remboursement de dépenses médicales et de frais d'hospitalisation à hauteur d'un montant raisonnable et autres dépenses directement liées au préjudice subi.

2. Tous les plans susmentionnés sont traités par l'Organisation comme des régimes à prestations définies. Pour se conformer aux exigences en matière de publication de l'information financière, l'Organisation charge, chaque année, une société extérieure d'actuaire d'effectuer une évaluation de tous les plans, afin:

- a) de déterminer les obligations globales de l'Organisation au titre des plans;
- b) d'établir les dépenses annuelles requises pour le fonctionnement des plans;
- c) de calculer les taux de contributions recommandés pour financer intégralement les obligations;
- d) de disposer des informations nécessaires pour établir les états financiers réglementaires.

Les évaluations actuarielles de 2015, 2014 et 2013 ont été réalisées par Aon Hewitt (www.aon.com). Le présent document, qui se réfère aux résultats de l'évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 2015, décrit la situation financière actuelle ainsi que la comptabilisation et le financement des obligations de l'Organisation, et présente des informations comparatives, au 31 décembre 2014 et 2013.

Résultats des évaluations actuarielles

3. On trouvera, au tableau 1, une comparaison de l'ensemble des obligations actuarielles, par plan, au 31 décembre 2015, 2014 et 2013.

Tableau 1

<i>(en millions d'USD)</i>							
Plan	2015	Augmentation / (Diminution)		2014	Augmentation / (Diminution)		2013
		MUSD	%		MUSD	%	
FRPI	18,1	(0,8)	-4,2%	18,9	0,4	2,2%	18,5
FID	60,8	(3,7)	-5,7%	64,5	(7,7)	-10,7%	72,2
RICS	56,2	(11,2)	-16,7%	67,4	(1,9)	-2,7%	69,3
AMACS	989,6	(250,0)	-20,2%	1 239,6	202,2	19,5%	1 037,4
Total des obligations actuarielles	1 124,7	(265,7)	-19,1%	1 390,4	193,0	16,1%	1 197,4

Comme le montre le tableau 1 qui précède, la diminution nette de 265,7 millions d'USD des obligations actuarielles entre 2015 et 2014 est notable. Les variations liées aux hypothèses et aux méthodes sont présentées ci-après.

Tableau 1 a:

Plans en faveur du personnel: sources des variations entre 2014 et 2015	Variations Millions d'USD
Variation attendue, sans nouveaux participants*	45,8
Augmentation des taux d'actualisation	(80,4)
Variation du taux de change EUR/USD	(95,2)
Changement dans le partage des coûts	(21,3)
Demandes de remboursement et dépenses administratives effectives	(12,1)
Diminution des taux d'évolution présumés des dépenses de santé	(74,5)
Autres variations des données démographiques	(17,3)
Autres	(10,7)
Augmentation totale nette	(265,7)

* Augmentation attendue du fait du coût des prestations au titre des services rendus (droits acquis supplémentaires) et des charges financières, compensée par la diminution résultant des prestations versées

4. L'évaluation actuarielle des plans exige que la FAO adopte certaines hypothèses afin d'estimer au mieux le coût de la fourniture des prestations à son personnel. Ces hypothèses sont à la fois démographiques (par exemple, taux de mortalité effectif / estimé, taux de rotation du personnel, pourcentage de demandes de remboursement au titre des assurances maladie, etc.) et financières (par exemple, taux d'actualisation, montant futur des traitements et des prestations, dépenses médicales futures, etc.). En raison de la variation de ces facteurs, tant internes qu'externes, la FAO et les actuaires conduisent un examen annuel des hypothèses utilisées dans les évaluations actuarielles et procèdent à des ajustements quand ils les estiment nécessaires à la précision du calcul des obligations. Comme la plupart des calculs actuariels, les évaluations annuelles demeurent sujettes à nombre d'incertitudes et d'impondérables. En particulier, la valeur des obligations de la FAO au titre des plans est très sensible aux variations du taux de change EUR/USD, du taux d'actualisation et des demandes de remboursement de frais médicaux ainsi que de l'inflation des dépenses médicales. L'évaluation

actuarielle de 2015 comprend des changements notables dans la base de calcul du taux d'évolution présumé des dépenses de santé. Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des plans pour 2015, 2014 et 2013 sont présentées au tableau 2.

Tableau 2

Principales hypothèses	2015	2014	2013
<u>Économiques</u>			
→ Taux d'actualisation			
AMACS	3,3%	2,9%	4,3%
RICS	1,8%	1,4%	3,0%
FID	3,1%	2,8%	3,7%
FRPI	4,2%	3,7%	4,6%
→ Taux d'inflation des dépenses médicales	4,5 % de 2016 à 2020, puis baisse de 0,1 point de pourcentage à chaque période de cinq ans successive, pour atteindre 4,0 % en 2041 <i>et seq.</i>	5 % de 2015 à 2024; 4,5 % de 2025 à 2044; 4 % à partir de 2045	5 % de 2014 à 2024; 4,5 % de 2025 à 2044; 4 % à partir de 2045
→ Taux d'inflation (indice général des prix)	2,5 % par an	2,5 % par an	2,5 % par an
→ Taux de change au comptant EUR/USD en fin d'année	1,09	1,22	1,38

Situation financière actuelle

5. Le tableau 3 ci-après indique le montant total des obligations comptabilisées et non comptabilisées au titre des plans sur la base des évaluations actuarielles, ainsi que le montant total des obligations financées et non financées pour tous les plans, comparé à la juste valeur boursière des placements à long terme affectés à ce financement au 31 décembre 2015, 2014 et 2013, respectivement.

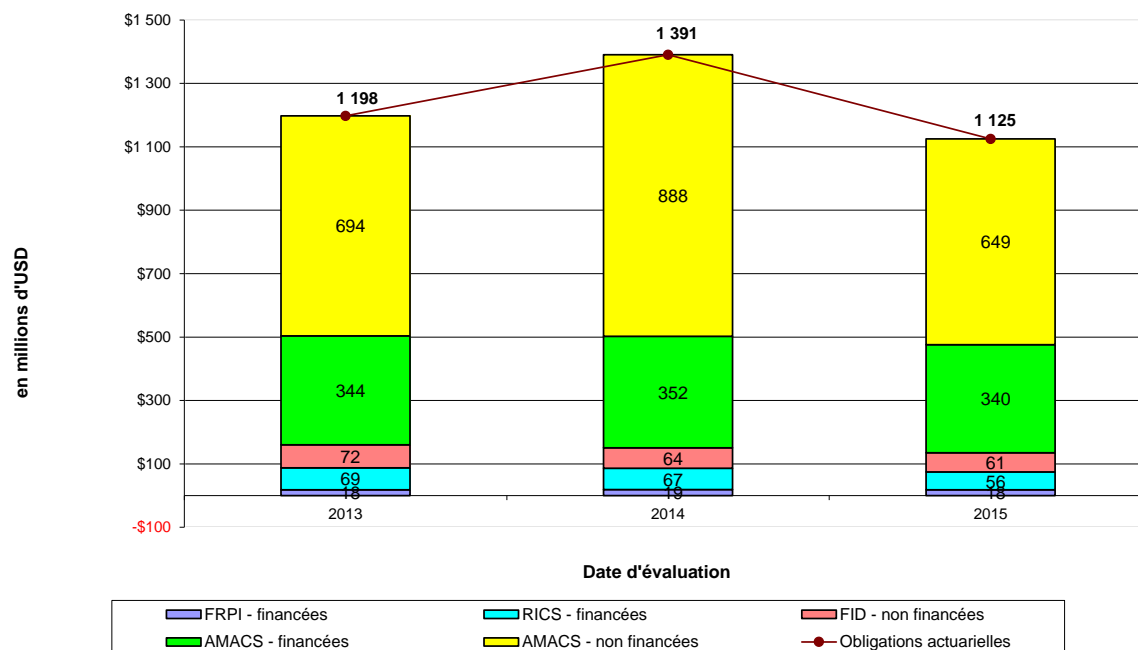
Tableau 3

	2015	2014	2013
	Millions d'USD	Millions d'USD	Millions d'USD
Plan			
FRPI	18,1	18,9	18,5
FID	60,8	64,5	72,2
RICS	56,2	67,4	69,4
AMACS	989,6	1 239,7	1 037,4
Total des obligations résultant de l'évaluation actuarielle	1 124,7	1 390,5	1 197,5
À déduire: Placements à long terme affectés aux plans (à leur juste valeur boursière)	(414,8)	(438,2)	(431,6)
Total des obligations non financées **	709,9	952,3	765,9
** Dont:			
FID	60,8	64,4	72,2
AMACS	649,1	887,9	693,7
Total des obligations non financées	709,9	952,3	765,9

Le graphique 1 ci-dessous présente le montant total des obligations relatives au personnel, par plan, et fait le point sur leur niveau de financement :

Graphique 1

Obligations relatives au personnel: total des obligations et niveau de financement, par plan, sur les 3 dernières années



6. En 2015, la valeur comptable des placements à long terme de l'Organisation affectés au financement des obligations liées aux plans a baissé de 23,4 millions d'USD, passant de 438,2 millions d'USD au 31 décembre 2014 à 414,8 millions d'USD au 31 décembre 2015. Pour plus de détails sur ces actifs, on se reportera au Rapport sur les placements 2015 (FC 161/3).

Comptabilisation et financement

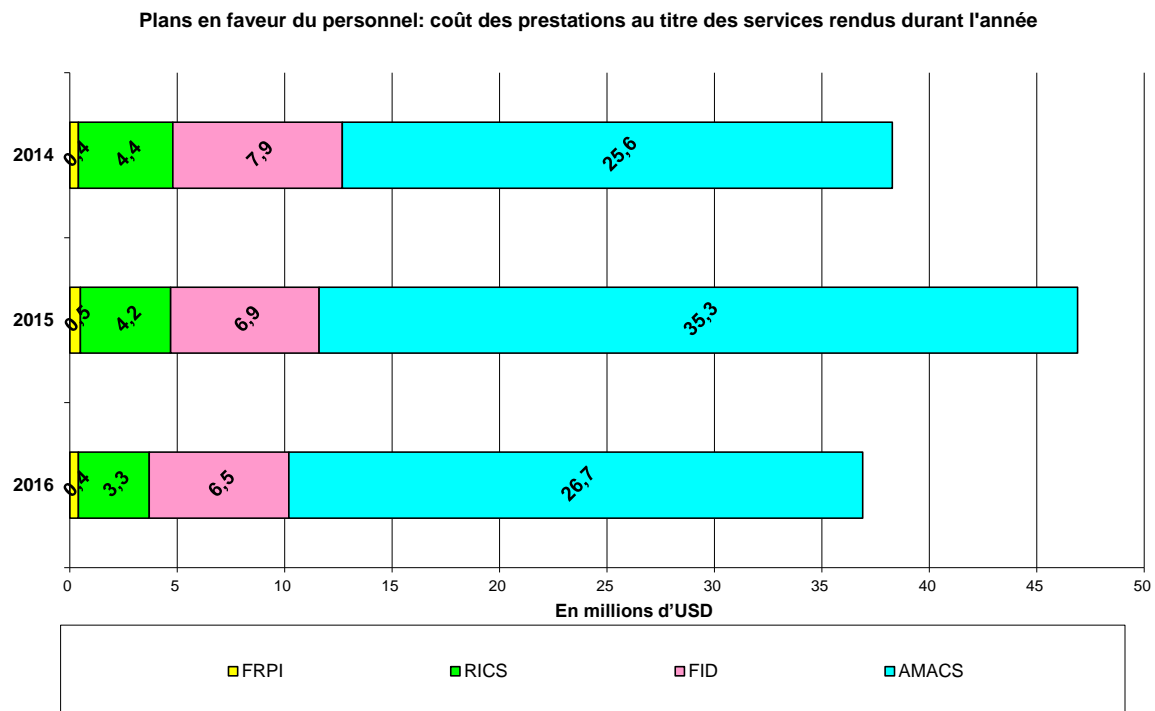
7. Le tableau 4 et le graphique 2 ci-après présentent le coût annuel des prestations au titre des services rendus¹ durant la période triennale se terminant le 31 décembre 2016, sur la base des évaluations actuarielles arrêtées respectivement au 31 décembre 2013, 2014 et 2015.

¹ Le coût des prestations au titre des services rendus durant la période est un élément standard des dépenses de personnel qui correspond aux prestations qui seront versées dans l'avenir en échange des services fournis par les membres du personnel en activité durant l'année. Les dépenses ci-dessus englobent à la fois le Programme ordinaire et les fonds fiduciaires.

Tableau 4

<i>Coût des prestations au titre des services rendus durant la période</i>						
Plan	2016		2015		2014	
	Millions d'USD	En % du total des dépenses	Millions d'USD	En % du total des dépenses	Millions d'USD	En % du total des dépenses
FRPI	0,4	1,1%	0,5	1,1%	0,4	1,0%
FID	6,5	17,6%	6,9	14,7%	7,9	20,6%
RICS	3,3	8,9%	4,2	9,0%	4,4	11,5%
AMACS	26,7	72,4%	35,3	75,3%	25,6	66,9%
Total	36,9	100,0%	46,9	100,0%	38,3	100,0%

Graphique 2



8. Au total, en 2016, le coût des prestations dues au titre des services rendus a nettement diminué, avec une baisse de 10,0 millions d'USD, dont 8,6 millions pour l'AMACS. Les raisons de la baisse enregistrée pour l'AMACS sont les suivantes:

- une diminution de 3,5 millions d'USD due à l'augmentation du taux d'actualisation, qui est passé de 2,9 pour cent à 3,3 pour cent;
- une diminution de 3,1 millions d'USD liée à la baisse des taux d'évolution présumés des dépenses de santé;
- une diminution de 2,6 millions d'USD résultant de la variation du taux de change EUR/USD de fin d'année;

- compensées par une augmentation nette de 0,6 million d'USD constituée des éléments suivants: nouveaux participants, variation attendue du coût des prestations au titre des services rendus, autres variations des données démographiques et changement dans le partage des coûts.

9. Les résolutions 10/99 et 10/2001 de la Conférence prévoient que les placements à long terme et tout revenu qu'ils produisent serviront en premier lieu à garantir que des fonds suffisants seront disponibles pour financer le régime des indemnités pour cessation de service (RICS) et le Fonds de réserve du Plan d'indemnisation du personnel (FRPI). Ces résolutions prévoient en outre que tous placements supplémentaires et les revenus qu'ils produisent seront affectés d'abord à l'AMACS, puis au FID. Au 31 décembre 2015, le financement tant de l'AMACS que du FID reste insuffisant (voir également le tableau 3 et le graphique 1). Les placements à long terme affectés au financement, compte tenu des avances sur le RICS consenties au personnel, sont présentés au tableau 5 ci-dessous.

Tableau 5

Placements à long terme affectés au financement des plans			
Plan	2015	2014	2013
	Millions d'USD	Millions d'USD	Millions d'USD
<i>Intégralement financées</i>			
FRPI	18,1	18,9	18,5
RICS	56,2	67,4	69,4
<i>Partiellement financées</i>			
AMACS	340,5	351,9	343,7
<i>Non financées</i>			
FID	0,0	0,0	0,0
Total des obligations financées	414,8	438,2	431,6
Mode de financement des obligations:			
Placements à long terme affectés aux plans	414,8	438,2	431,6

10. Conformément aux directives données par le Comité financier et par le Conseil de la FAO, le Secrétariat a demandé aux actuaires de l'Organisation de calculer les montants annuels qui seraient nécessaires pour assurer un financement intégral des obligations au titre de l'AMACS et du FID, à l'horizon du 31 décembre 2040 et du 31 décembre 2025, respectivement.

11. Sur la base de l'évaluation actuarielle la plus récente (arrêtée au 31 décembre 2015), l'Organisation devrait, pour financer intégralement les obligations au titre des services passés liées au FID (60,8 millions d'USD), apporter une contribution supplémentaire de 6,9 millions d'USD par an (13,8 millions d'USD par exercice biennal), en prenant pour hypothèse une période d'amortissement de 15 ans à partir de 2010.

12. Sur la base de l'évaluation actuarielle la plus récente (arrêtée au 31 décembre 2015), l'Organisation devrait, pour financer intégralement les obligations au titre des services passés liées à l'AMACS, soit 649,1 millions d'USD (en prenant pour hypothèse une période d'amortissement de 30 ans à partir de 2010), apporter une contribution de 20,3 millions d'USD par an (40,6 millions d'USD par exercice biennal). Par comparaison, les contributions mises en recouvrement en 2014-2015 auprès des États Membres pour financer les obligations au titre des services passés liées à l'AMACS sont de 7,05 millions d'USD par an (14,1 millions d'USD pour l'exercice biennal), comme approuvé par la Conférence en juin 2013. Ce niveau de financement, calculé sur la base de la date d'amortissement initialement retenue, à savoir le 31 décembre 2027, a été approuvé à l'origine par la Conférence en novembre 2003 pour l'exercice biennal 2004-2005 et est resté inchangé au fil des exercices malgré l'augmentation du montant non financé.